

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27/06/2022

Le 27 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Rognaix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. BURDET, Maire de Rognaix

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : BURDET Patrice, CHAMIOT-MAITRAL Benoît, COULIBALY Alou, DUC Marie-Agnès, HAZARD Olivier, MARTIN-BORRET Estelle, NAGORNY Monique, OLIVA Salvatore, TATOUT Sébastien.

Absent : LIBBRECHT Sébastien

Olivier HAZARD est nommé secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur BURDET ouvre la séance à 19 h.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'agent administratif adjoint

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du conseil du 04/04/2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Administration générale :

Restitution de la compétence « promotion du tourisme » à la commune de Villard sur Doron.

Cette compétence était attribuée à Arlysière. Pour la restituer, l'ensemble des 39 communes de la communauté doivent émettre un avis favorable.

L'avis de restitution est approuvé à l'unanimité.

3- Finances :

Une demande de remboursement de crédit de TVA a été déposée en procédure « papier » au 4ème trimestre 2016. Le SIE de Moûtiers a confirmé au SGC n'avoir aucune trace de cette demande.

En l'absence d'une preuve de dépôt de la demande, la date limite pour effectuer une demande de remboursement étant dépassée, le remboursement n'est plus possible.

En conséquence, nous devons régler la somme de 2 232 € correspondant à ce crédit annulé. La charge est portée par le compte 678 dont le budget est insuffisant au budget primitif 2022.

Par décision modificative nous transférons 2 232 € du compte du budget primitif général de dépenses non allouées au compte 678 du budget M49 de l'eau.

La décision de transfert est approuvée à l'unanimité

Cette opération permet de clôturer définitivement le budget de l'eau et de récupérer dans les recettes du budget général de la commune une somme de plus de 11 000 €.

La décision de clôture définitive du budget M49 de l'eau est approuvée à l'unanimité

4- Urbanisme :

Arlysère a émis, par délibération du conseil communautaire du 22 mai 2022 une nouvelle version de la convention urbanisme Arlysère-commune. Cette nouvelle convention intègre les évolutions réglementaires (dossiers dématérialisés depuis le 01 janvier 2022) et met à jour les prestations proposées par le service urbanisme d'Arlysère (suppression des visites de conformité qui n'étaient de fait plus effectuées depuis 2019 par manque de temps).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention

La convention urbanisme Arlysère-commune est approuvée à l'unanimité.

Pour information, dès retour des documents signés par les 2 parties, la convention sera mise en ligne dans le site de la commune dans la rubrique « Urbanisme – PLU et cadastre »

5- Travaux :

Monsieur le Maire nous expose, pour information, les démarches qu'il a entreprises pour les travaux de rénovation et de goudronnage des routes et emplacements dont la commune détient la gestion.

Ces travaux étaient prévus dans le budget 2022 de la commune et cela ne nécessite donc pas de nouvelle délibération.

Ces démarches s'intègrent dans le cadre de la loi ASAP issue du plan de relance post pandémie notamment en termes de publicité et de mise en concurrence.

Monsieur le Maire nous présente les devis qu'il a fait établir dans sa mission de bonne gestion des deniers de la commune. Le conseil approuve la décision qui a été prise.

Monsieur le Maire, à la suite de ces informations, demande au conseil d'approuver une demande de subvention auprès du département (FDEC) pour financer ces travaux.

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

6- Subventions :

Suite aux demandes d'associations, les subventions suivantes sont accordées :

- Association JUMBO ALBERVILLE (promenades à motos pour personnes à mobilité réduite) : 100 €
- Association Nationale des patients : 100 €
- Association APOGEE (pour organisation à Rognaix d'une course de caisses à savon) : 200 €

Ces montants supplémentaires de subventions n'entraînent pas de dépassement du budget primitif des subventions.

Les subventions sont accordées à l'unanimité

7- Création d'un poste d'agent administratif adjoint :

Suite à la nomination d'une nouvelle secrétaire de mairie professionnelle et à l'analyse de la charge de travail consécutive aux bouleversements administratifs internes intervenus ces deux dernières années, il apparaît indispensable, pour réorganiser et rattraper le retard, d'apporter un renfort conséquent et pérenne à la fonction de secrétariat, d'autant plus que les instances de contrôle (centre de gestion et trésorerie) augmentent fortement leur pression sur les communes.

En conséquence, il est proposé au conseil d'approuver la création, aussi rapide que possible, d'un poste d'adjoint administratif pour la durée du rétablissement de la situation administrative de la commune :

- Poste CDD
- 32 h par semaine
- Catégorie C échelon 1
- Date de création : 1^{er} juillet 2022

La création d'un poste d'agent administratif adjoint est approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

- RPI : suite à la réunion du RPI qui vient de se tenir, Mr le Maire et Mme la 1^{ère} Adjointe en présentent le compte – rendu. Pas de remarque particulière. Ce CR sera mis en ligne prochainement sur le site de la Mairie.
- Les travaux d’enrochement de la route forestière ont été entrepris par la société TP MANNO et seront très prochainement terminés.
- Une campagne de numérotation (adresses précises) des nouvelles constructions de la commune a démarrée
- Le CDD de l’accompagnatrice de transports scolaires sur la zone St Paul/ESSERT Blay prend fin à la fin du mois et un remplacement est à prévoir à la rentrée de septembre. L’opportunité de l’embauche d’une personne de ESSERT Blay est à étudier et à proposer rapidement au RPI et aux autorités communales de ESSERT Blay.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h15.

Fait à Rognaix le 28 juin 2022

Affichage le 01 juillet 2022

Le Maire

P. BURDET

